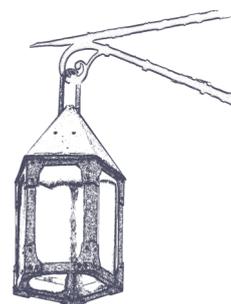




LA LANTERNE

Lettre d'information de la municipalité de Beynac-et-Cazenac
N°35 AVRIL 2024



LE MOT DU MAIRE



Nous sommes dans une période trouble et angoissante, car la guerre est en Europe, avec des conséquences non prévisibles sur notre vie quotidienne. A cette guerre s'en rajoute une autre au Moyen Orient qui, elle aussi, a des répercussions sur notre sol, même si notre campagne en est pour le moment épargnée. Malgré tout, la vie continue et voici quelques informations, sur la vie Beynacoise.

Le devenir de l'hôtel Bonnet

Cet établissement est la propriété d'une société privée. Il y a 2 ans, afin d'évaluer le potentiel de restauration, des travaux de démolition intérieure ont été réalisés. Depuis, il n'y a eu aucune demande de permis d'aménager, que ce soit au niveau des services urbanismes que de la commune. Sans demande, évidemment, il ne peut donc pas y avoir d'autorisation de travaux. L'investisseur semblait vouloir faire un établissement haut de gamme, mais cela n'est peut-être pas compatible avec des poids lourds circulant sous les fenêtres.

L'avancement de la construction de la nouvelle mairie

Les derniers arbitrages financiers/conception/matériaux viennent d'être finalisés avec le cabinet d'architecte. L'appel d'offre sur le choix des entreprises candidates aux travaux est lancé. Si cette étape est fructueuse, il est toujours envisagé de commencer en juin-juillet pour une mise en service été 2025. Cette opération se fera à l'aide d'un emprunt comme pour la traversée de Beynac et de subventions. Notez que s'il n'y avait pas de parkings payants, le Capeyrou n'aurait pas été fait, ce qui aurait été préjudiciable pour les commerces et, ensuite, il n'y aurait aucuns travaux significatifs sur la commune.

Les élections européennes

Il est à la mode en France et ailleurs de tout critiquer sans apporter de solution crédible. Le fonctionnement de l'Europe n'est peut-être pas parfait, mais quel pays, association, groupement .. etc peuvent dire qu'ils sont parfaits ? Votez massivement le **9 juin** pour indiquer à nos représentants nationaux que l'on s'y intéresse, que c'est important de s'unir. Depuis le Brexit, tous les domaines d'activité britannique sont en déclin et un référendum aujourd'hui donnerait le résultat inverse. Tous les politiques pro-brexit ont quitté la politique laissant le peuple à ses problèmes.

Serge Parre

Carnaval à Beynac



Rien de tout cela ne serait possible sans le ténacité de tous les bénévoles, et nous décernons à nouveau une mention spéciale à Evelyne et Calou

Samedi 16 mars, sous un beau soleil, les enfants du village et des alentours ont défilé dans les ruelles escarpées de Beynac, sous l'œil attentif du dragon qui par sa beauté, a réussi à les convaincre de ne pas le brûler. C'est la vilaine sorcière qui a pris sa place. Après la traditionnelle ronde autour du feu, les enfants ont profité d'un goûter offert par le comité des fêtes de Beynac et des amicales laïques de Beynac et Vézac.

Comme de coutume en Périgord, un repas, cette année aux saveurs asiatiques, a clôturé la soirée.



Beynac et Cazenac - Programme des animations 2024

- Fête de la Saint-Jean - samedi 22 juin
- Vide-greniers - dimanche 14 juillet
- Nuit des étoiles - samedi 10 août
- Concert de trompes de chasse - samedi 27 juillet
- Fête du 15 août - jeudi 15 août
- Festival Prendre soin de soi - dimanche 8 septembre
- Journées du patrimoine sam. 14 et dim. 15 septembre
- Octobre Rose - dimanche 6 octobre
- Halloween - jeudi 31 octobre
- Marché de Noël - samedi 7 et dimanche 8 décembre



Le théâtre de verdure du Pech de la Fièr est en cours d'aménagement avec de gros bancs en bois posés, selon le souhait des services des Bâtiments de France. Des animations sont prévues pour l'été prochain et trois dates sont déjà retenues (si la météo est favorable) par la nouvelle association CULTURABEYNAC.

Rallye des Insolites



Le samedi 6 et le dimanche 7 avril, s'est déroulée la 2ème édition du Rallye des Insolites.

C'est une soixantaine d'équipes qui est partie sur les routes de la communauté de communes pour résoudre des énigmes. Cette année, c'est à Cazenac que se dissimulait l'énigme pour notre village.

La troupe Sancte Solari attendait les participants pour les aider à mener à bien leur quête.

Boîte à livres de l'école



Depuis quelques mois déjà, une boîte à livres a été fabriquée et installée dans la cour de l'école par nos services. Les parents en soutien aux enfants ont massivement constitué un fond de roulement d'ouvrages divers et variés. Les petits lecteurs vont puiser en fonction de leurs envies le livre de leur choix pour le découvrir tranquillement à leur maison.

Merci aux adultes qui en assurent le fonctionnement.

Amicale Laïque de Beynac et Cazenac



Depuis un certain temps, l'amicale laïque dormait d'un profond sommeil. Quelques personnes ont souhaité la réveiller. Le 13 février, une assemblée générale s'est déroulée devant une vingtaine de personnes. Ont été élues:

Présidente: Nathalie Leteneur

Trésorière: Marie-Pierre Giresse

Secrétaire: Arlette Theil

Une amicale laïque est une association loi 1901, construite autour de la défense et du soutien de l'école publique avec des valeurs de laïcité, d'éducation populaire et de citoyenneté engendré par diverses actions.

Merci pour votre soutien pour les actions futures.

Un cadeau des Croisés



Initiée en 2022 pour les 40 ans des Plus Beaux Villages de France, organisée par la Club Athlétique Belvesois, Croisade en Périgord Noir est une course pédestre de type Trail reliant 5 des villages classés du Périgord Noir : Domme, Castelnaud-la-Chapelle, La Roque-Gageac, Beynac-et-Cazenac, et Belvès.

Quatre étapes jalonnent un tracé empruntant les chemins de petites randonnées et de grandes randonnées. Croisade en Périgord Noir revient en 2024 pour sa troisième édition, le 19 octobre.

Nous invitons les sportifs beynacois à s'inscrire (contact : rbruneteau@gmail.com).

Lors de la séance du conseil municipal du 12 février les dirigeants du Club Athlétique Belvesois, Rémi Bruneteau et Jean-Pierre Chaumel, ont tenu à remettre un cadeau à la mairie de Beynac et Cazenac.

À l'attention des loueurs de meublés et aux autres

Les vols de drones en espace public en agglomération sont très règlementés et soumis à autorisation préalable. Ils doivent être réalisés dans le strict respect du droit à la propriété et du droit à la vie privée : en cas de survol d'une propriété privée, il convient de se coordonner systématiquement avec le propriétaire ou l'occupant des lieux.

Veillez consulter la fiche jointe à La Lanterne : « Vol de drone en agglomération »

Obligation légale d'enregistrer son meublé de tourisme en mairie

Depuis 2009, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, qu'il soit classé ou non au sens du Code du Tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette obligation existe également pour les chambres d'hôtes. L'objectif est de recenser, au niveau de la commune, l'offre de logements touristiques. (Article D. 324-1-1, I. du code du tourisme)

Un formulaire adapté a été mis en place (formulaire Cerfa n° 14004*04 « Déclaration en mairie des meublés de tourisme »).

Une personne qui offre à la location un meublé de tourisme sans l'avoir déclaré en Mairie encourt une amende de 450 € maximum s'il s'agit d'une personne physique, 2 250 € maximum s'il s'agit d'une personne morale.

Un cadeau venu du ciel



M. Bonneu, Lieutenant Colonel de l'Armée de l'Air en retraite, membre de l'Aéro-Club du Sarladais, faisait durant sa période active, de la photographie aérienne pour la reconnaissance. Parmi les photos en sa possession, il a retrouvé une photo de notre village prise à très basse altitude le 12 juillet 1956 et nous a fait don de l'original .

Visite gratuite et ouverte à tous

(Dans la mesure des places disponibles)

du CENTRE DE TRI

La Borne 120, Marcillac St Quentin

Mercredi 15 mai à 10h et 14h

Jeudi 13 juin à 14h

Mercredi 19 juin à 10h et 14h

Inscription au 05 53 29 87 09

ou

sur com-sictom@orange.fr

Une visite utile pour comprendre

Les reconnaissez-vous ?



Vers une deuxième fleur



Beynac et Cazenac a été labellisé « une fleur » en 2018. En obtenir une deuxième au label des Villes et Villages fleuris serait une belle reconnaissance du travail de fleurissement réalisé par ses habitants, ses commerçants et par les efforts réalisés par la commune depuis quatre ans: parking végétalisé du Capeyrou, théâtre de verdure du Pech de la Fièrre, Cette deuxième fleur récompenserait également le travail réalisé par nos employés municipaux

Collecte des encombrants

La commune de Beynac et Cazenac assure une collecte gratuite des encombrants **le 1er lundi de chaque mois, après-midi**. Il peut s'agir de gros appareils électroménagers, de meubles, de vieux matelas, ... Les déchets verts, les gravats de chantier, les déchets toxiques et le verre sont exclus de ce service. **Il s'adresse prioritairement à ceux qui ne peuvent se rendre dans les déchetteries. Pour en bénéficier, il est impératif de prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie en téléphonant au 05 53 31 34 00.**

Elections européennes 2024

Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024. Les habitants de la commune peuvent s'inscrire sur les listes électorales (pour ceux qui ne sont pas encore inscrits):
- En mairie jusqu'au vendredi 03 mai 2024 (renseignement sur les pièces à fournir, 05 53 31 34 00).
- En ligne sur service-public.fr jusqu'au 01 mai 2024

Enquête statistique INSEE

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise en 2024 des enquêtes sur le thème du logement, des conditions de travail et des ressources des foyers. Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



Le Marché des Producteurs de Beynac et Cazenac se tiendra au Capeyrou, chaque lundi matin, du 3 juin au 16 septembre 2024 inclus.



Distribution gratuite de composteurs (avec justificatif de domicile), tous les vendredis de 9h à 16h
Sictom du Périgord Noir, La Borne 120, 24200 Marcillac Saint-Quentin – Tél. 05 53 29 87 50

Pour information : La commune de Beynac et Cazenac dispose de terrains à bâtir à vendre au Castanet (A 2746 et A 2747) et route du château (AC2C)
Veillez contacter la mairie : 05 53 31 34 00 ou mairie@beynac-et-cazenac.fr

CARNET ROSE - Nous adressons nos félicitations à Laurence Blay, notre pharmacienne, et Benoit Campagne, les heureux parents de **Pierre né le 26 février 2024.**

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : Tel : 05 53 31 34 00

Ouvert du lundi au vendredi 9h -12h/14h-16h - le samedi 9h - 11h30

E-mail : mairie@beynac-et-cazenac.fr

Site internet : www.beynac-et-cazenac.fr

PanneauPocket Application à télécharger

La Poste : Tél 3631 Ouvert du lundi au vendredi 13h30/16h

Déchetterie de Sarlat Tél : 05 53 29 56 47 Ouvert du lundi au samedi 8h - 12h30/14h-18h

Numéro Utiles

SAMU 15 / Pompiers 18 / Police 17

112

Appelez le **112** pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables.

Il fonctionne également avec les téléphones fixes vers les pompiers ou le SAMU.

Médecin 05 53 29 37 13